

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de janvier à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 19 janvier 2024.

Présent(s) : Le Maire, M. Genoud,

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet, Nicolas Laks

MM les Conseillers : J. Personnaz, P. Meylan, Nath. Laks, G. Vilmint, R.

Cusin, S. Pérou, C. Arhuero,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi, A. Blanc, M. Bourguignon

Pouvoirs : S. Baud donné à T. Eudes, S. Casabianca donné à R. Personnaz

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie LAKS

Nombre de membres

En exercice :	18
Présents :	13
Votants	15
Dont pouvoirs	02

N° 2024-08



FINANCES- Demande de subvention au titre du CDAS 2024- Rénovation énergétique des bâtiments

La commune de Beaumont souhaite rénover deux de ses deux bâtiments situés dans la grand rue au numéro 36 (ancien tabac-presse) et au 25 rue Beaupré (maison Chaffard) pour le second.

Le 36 grand rue comprend un local commercial au rez-de-chaussée et un appartement à l'étage.

Le 25 rue Beaupré comprend un commerce au rez-de-chaussée et deux logements dans les étages.

Ces deux bâtiments relativement vétustes en particulier d'un point de vue énergétique nécessitent des travaux lourds afin d'atteindre les objectifs d'économie énergétique et d'améliorer le confort des utilisateurs et locataires.

La commune a choisi après consultation, un maître d'œuvre, le cabinet Nepsen, en charge de nous épauler dans le lancement de ces travaux que nous souhaitons le plus rapide possible dans le respect des délais légaux des marchés publics.

Le devis estimatif pour la rénovation du 36 Grand rue s'élève à 318 950.00€ TTC soit 265 791.67 € HT

Le devis estimatif pour la rénovation du 25 rue Beaupré s'élève quant à lui à 302 724.00 € TTC soit 252 270.00€ HT

N° 2024-08



Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le

ID : 074-217400316-20240125-D2024_08-DE

S²LOW

Le total du projet subventionnable représente donc 518 061.67€ HT

Il est donc proposé au Conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de :

- Demander au Département de Haute Savoie une subvention à hauteur de 30 % du montant des travaux.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

Nathalie LAKS



Le maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire
A Beaumont, le
Le maire,

